

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 29.28

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BELABED HALIMA ep. osmani

Date de naissance : 1956

Adresse : Coupe K Rue 156 M° 18 El auff exellence

Tél. : 0667281153

Total des frais engagés : 5021.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/07/2020

Nom et prénom du malade : Belabed Halima Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Polyarthrite rhumatoïde

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 21.11.2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/7/20	C2		A	Dr. ABDERRAHMANE APT 9 Immeuble de la Banque d'Algérie Anfa Rabat d'Alzemmour Sidi Abderrahman Casablanca Tel 0522 89 38 68195

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA OUTA ZEKRI Abdellatif Docteur en Pharmacie 222, Bd Oued Souleya El Outa Casablanca ICE : 00157327300083	13/07/2020	5022,00

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

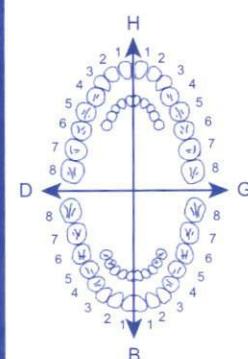
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	35533411	11433553
B		

DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



الدكتورة هدى ابن عبد الجليل
اختصاصية في أمراض العظام والمقاصل

Nom et Prénom :

Belabed Halima

Casablanca le : 13/7/26

104,60 x 6

1) Sectral 400

1 op / 5



6 mes

142,00 x 6

2) Araza 20

1 gel / 5



6 mes

22,80 x 3

3) Coetanacyl 5mg

1 op



6 mes

~~T = 5022,00~~

Dr HOUDE IBN ABDELJALIL
Rhumatologue
Immeuble de la Commune, Appartement 3
Angle Route D'Azemmour & Bd Sidi Abderahmane
Bvd Sidi Abderrahmane - Casablanca
Tel : 05 22 89 38 88/95

PHARMACIE DE LA WILAYA
ZEKRI Abdellatif
Docteur en Pharmacie
222, Bd Ouardouya-El Oulta
Casablanca - Tel: 0522 90 51 13
Tél: 0015 3273000063



Angle Route D'Azemmour & Bd Sidi Abderahmane, Imm. de la Commune, Appt. 3 , 3ème étage - Casablanca

05 22 89 38 88 /95 ibnabdeljalilhouda@yahoo.fr

104,60

104,60

22,80

22,80

104,60

104,60

22,80

104,60

✓

104,60

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Arava 20 mg. cp fl.30
P.P.V : 721,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Arava 20 mg. cp fl.30
P.P.V : 721,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Arava 20 mg. cp fl.30
P.P.V : 721,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Arava 20 mg. cp fl.30
P.P.V : 721,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Arava 20 mg. cp fl.30
P.P.V : 721,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Arava 20 mg. cp fl.30
P.P.V : 721,00 DH

